



Mariage homo à l'étranger entre français et ivoirien

Par **2bits**, le **15/09/2013** à **01:41**

bonjour,

je suis un ivoirien de 30 ans qui vit en Cote d'Ivoire, cela va bientôt faire 2 ans que je suis en couple avec un français de 30 ans aussi, mais lui vit et travaille en France et moi en Cote D'Ivoire(il vient dès que possible en Cote d'Ivoire pour me voir, vu que c'est plus facile) nous avons pris le temps de nous connaître et avons décidé ,avec la bénédiction de nos familles, de franchir le pas en nous mariant, et c'est à moi de tout lâcher pour le rejoindre en Alsace, j'aimerais savoir s'il est possible de se marier à l'ambassade de France en Cote d'Ivoire ou si nous sommes obligés de le faire dans un pays qui reconnaît le mariage homosexuel??[smile17]

merci

Par **amajuris**, le **15/09/2013** à **11:04**

bjr,

en application de certaines conventions bilatérales entre la France et certains pays, le mariage homosexuel est possible pour certaines nationalités et pas d'autres (ainsi le mariage homosexuel entre un français et un marocain, tunisien, algérien n'est pas possible car l'homosexualité est illégale dans ces pays).

la Côte d'Ivoire ne reconnaissant pas le mariage homosexuel, votre mariage ne sera pas reconnu en Côte d'Ivoire.

donc à priori rien n'interdit le mariage dans un consulat de France.

posez la question au consulat de france dans votre pays.
cdt